

## Compte-rendu du 9<sup>ème</sup> comité de quartier du Haut Livron

28 septembre 2023 (Salle Jean Despert) 18h30

(Notes prises par Jannie Reitz et Patrick Menet)

La séance est ouverte à 18h30

Présents : Francis Fayard, Philippe Chave, Patrick Menet, Jannie Reitz et 13 autres personnes dont sept nouveaux venus.

### **Circulation dans le Haut Livron**

Philippe Chave informe que la circulation sera interdite dans le Haut Livron, rue Jean Boyer, le **9 décembre de 17h45 à 20h15**, suite à la course à pied déguisée (corrida) organisée par Courir Livron Loisirs.

### **Peintures murales**

J.L. Perchet demande si Marie-Christine SANCHEZ qui a peint des animaux sur les murs du Haut Livron est autorisée à continuer. Philippe Chave précise que Thomas Rochier va poser la question aux Bâtiments de France

Retour de l'ABF consultée sur le sujet :

- Ne pas réaliser de peintures sur les pierres de taille, les pierres d'angles, les linteaux ou autres éléments de décor. Possible en revanche sur les coffrets électriques, les boîtes aux lettres ou en pieds de façade.
- Limiter leur hauteur à 20 cm maximum.
- Avoir des teintes plus naturelles (moins de bleu par exemple).

### **Feux tricolores carrefour RN 7 / avenue de Provence**

Il est demandé qu'un rappel des feux de circulation soit installé à hauteur d'homme.

Il n'y a pas d'obligation de répétiteur sur les feux tricolores (petit feu à hauteur d'homme), c'est pourquoi les ST lors de la mise en place de nouveaux feux n'ont pas validé cette option.

### **Eclairage**

L'ensemble des lampadaires du Haut Livron a été équipé d'ampoules à LED, hormis 4 dans la rue Madier de Montjau. Depuis la réunion, les 4 derniers lampadaires ont été changés et passés en LED.

### **Vitesse excessive**

**Rue Jean Boyer** : Philippe Chave précise qu'il est envisagé de l'aménager pour fin 2024 en voie partagée, entre piétons, vélos et voitures et dont la vitesse serait limitée à 20 km. Ce projet sera d'ailleurs présenté par le Directeur des Services techniques lors du prochain Comité de quartier.

**Rue Van Gogh** : Francis Fayard souligne que les services de police passent assez régulièrement sur toutes les voies communales et effectuent des contrôles de vitesse assez souvent. Une étude est en cours pour son réaménagement éventuel. Patrick Menet explique que bruit et vitesse excessive se produisent soir et nuit, soit en dehors du passage de la police municipale, et ce de la part de véhicules se rendant ou sortant de l'hôtel restaurant La Garenne.

## **Passage Bois de la Madone**

Le propriétaire autorise le passage des piétons, randonneurs mais pas celui des motos et VTT (ravinement), à ce titre, les ST doivent travailler sur les barrières situées au niveau du parking du cimetière pour limiter l'accès aux seuls piétons. Un rendez-vous sera pris avec le propriétaire pour valider ce travail.

## **Accès véhicules sapeurs- pompiers dans le Haut Livron**

Avec des camions de pompiers de plus en plus gros et plus hauts, l'accès dans certaines petites ruelles devient de plus en plus difficile, cela a notamment été le cas lors de l'incendie de végétation qui s'est déclaré en contrebas du cimetière entre la tour du diable et le vieux marché.

Il y a donc lieu que les riverains du Haut-Livron garent leurs véhicules le mieux possible pour laisser le passage libre aux véhicules de secours.

## **Application d'alerte des services techniques**

Philippe Chave précise que les services techniques vont proposer un logiciel permettant à chaque habitant de transmettre une question, une demande, un signalement, etc ...auprès de ceux-ci afin qu'une prise en compte de l'évènement ou l'incident soit effectuée.

## **Travaux lavoir montée de la grande fontaine**

Francis Fayard informe que le Conseil Municipal du 26 septembre a validé les travaux qui devraient débuter en octobre ou novembre et vont consister en la réfection de la toiture et rendre étanches les 3 bassins alignés.

## **Enlèvement poubelles**

Francis Fayard mentionne que le camion poubelle de petit gabarit qui pouvait accéder aux plus petites ruelles est de nouveau en panne. Pour trouver une solution rapide, la mairie est en contact avec la CCVD, qui a la compétence déchets et assure ce service.

## **Détritus dans les rues**

La police municipale procède à des recherches pour trouver l'origine de ces incivilités et le ou les auteurs responsables de ces dépôts seront sanctionnés par des contraventions.

## **Augmentation taxes foncières**

Francis Fayard explique que c'est l'Etat qui fixe les valeurs locatives et l'augmentation du taux des bases également. La municipalité n'a pas augmenté son taux mais de façon mathématique et mécanique au vu de l'augmentation des bases, la taxe est effectivement plus élevée.

La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a également augmenté, celle-ci est prélevée par la CCVD pour le compte du SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) qui a en charge la gestion de la rivière de sa source à sa confluence avec le Rhône.

## **Patrimoine Tour du diable**

Le chemin au niveau de la tour n'est pas sans danger, le mur se dégrade avec des pierres qui tombent régulièrement. Il convient de la « sécuriser », sinon la mairie devra prononcer un arrêté de mise en péril et fermer l'accès à ce chemin. Pour que la municipalité puisse réaliser les travaux de consolidation qui s'imposent, une rencontre avec le propriétaire a eu lieu, il est envisagé de conclure un bail emphytéotique. Depuis la réunion, le dossier a bien avancé, nous travaillons actuellement sur la convention du bail emphytéotique avec le propriétaire avant présentation aux notaires.

## Jeux enfants Place du Vieux marché

Le conseil municipal du mois d'octobre a acté l'installation du type des jeux qui seront installés sur cette place ainsi que possiblement, des bancs et tables. Depuis la réunion, la commande des jeux a été faite, ceux-ci sont en attente de livraison avant installation.

Philippe Chave propose d'aborder les observations et questions que Matthias Heim a fait parvenir par courriel au Comité de quartier.

### Maison passage du pont :

A qui appartient la maison située sur « le passage du pont » (l'ensemble de maisons avant le pont sur la Drôme, vers la fresque), plan cadastre BH 540 ?

Cette belle maison 19ème avec atelier au rez-de-chaussée (qui est bien visible du haut du Belvédère) est en train de se dégrader depuis plusieurs années. La charpente est en train de s'écrouler.

La parcelle BH 540 est une propriété communale (ancienne forge). Une réflexion est en cours pour :

- d'une part, sa mise en sécurité (réfection de la toiture qui est une priorité),
- et d'autre part, sa requalification dans le cadre du programme PVD (Petite Ville de Demain). Plusieurs projets peuvent voir le jour pour l'utilisation de ce lieu mais rien n'est encore arrêté.

### Chantier N°57 rue Jean Boyer :

Le propriétaire de cette maison a changé les fenêtres et portes sans déposer en temps utile une demande de travaux. La demande déposée (après les travaux) a été refusée par les services de l'Architecte Bâtiment de France (confirmé par le Pôle Architecture et Patrimoine de Valence). Que se passe-t-il maintenant ?

Suite à la réalisation de travaux sans autorisation, la municipalité est intervenue auprès du propriétaire en vue d'une régularisation de sa situation. Le bien étant situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), à ce titre, l'ABF est tenu d'émettre un avis conforme.

Un premier dossier d'urbanisme, déposé le 21/3/23 a fait l'objet d'un arrêté de refus le 3/5/23 en lien avec la formulation d'un avis défavorable de l'ABF au titre de la protection du SPR.

Un second dossier déposé le 6/4/23 a fait l'objet d'un rejet tacite le 11/8/23. En lien avec les nouveaux éléments mis en avant dans celui-ci, l'instruction a en effet mis en avant la nécessité de procéder au dépôt d'un permis de construire et non de déclaration préalable.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le porteur de projet s'est à présent entouré d'un professionnel et a procédé au dépôt d'un dossier de « permis de construire » le 5/9/23.

L'instruction est toujours en cours (délai de clôture de l'instruction fixé au 5/12/23).

### Les coteaux du Brézème, quel avenir ? :

Le nouveau propriétaire du Domaine Gresse depuis 2018, **Maison et Domaines Les Alexandrins** de Tain l'Hermitage, est une SARL composée de Nicolas Jaboulet (famille de vigneron installés à Tain l'Hermitage depuis 1834), Guillaume Sorrel, fils de Marc Sorrel du Domaine Sorrel en Hermitage, et Alexandre Caso (Source site Web de ce domaine même).

De gros travaux de terrassement sur le Brézème pour implanter de la vigne ont été réalisés au printemps 2023 (murs de soutènement à gros blocs de pierre), qui représentent un dur contraste à l'environnement finement aménagé des autres parcelles de vignes.

Que pense la municipalité de ces travaux ? Quelle est la situation actuelle ?

Sur le site Web du nouveau propriétaire on peut lire à propos de leur acquisition du « Bréseyne » : *Créé en 1999 par la famille Gresse, ce domaine exploite à ce jour 4 hectares de Côtes du Rhône « Brézème » et 4,5 hectares produisant des Vins de Pays IGP des Collines Rhodaniennes. **Fort d'une réserve foncière de 16 hectares sur un coteau raide, orienté sud et d'origine argilocalcaire, le domaine va pouvoir poursuivre son développement.** Si les vignes sont situées à mi-chemin entre le Rhône septentrional et le Rhône méridional, l'encépagement - Syrah pour les rouges et Roussane, Marsanne, Viognier pour les blancs - rappelle celui des crus du nord. A la redécouverte des sensations du cru Brézème ! –*

Les coteaux du Brézème sont le relief emblématique de la commune de Livron. Il y a une grande biodiversité, une histoire, une activité économique privée. Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels, Drôme

Ardèche) a réalisé en 2015 une très belle étude sur le Brézème. Cette allusion de la réserve de **16 hectares à développer** m'inquiète. Est-ce que les travaux de terrassement vont continuer ?

Certes, le Brézème est en grande partie une propriété privée avec une activité économique importante, mais aussi une sorte de bien collectif.

Est-ce qu'il serait judicieux qu'une réflexion collective soit engagée sur la place publique, sur l'avenir du Brézème - dans le respect du Développement Durable - entre acteurs économiques, citoyens, élus, institutions compétentes ?

A mon avis tout le monde sera gagnant car cela créera une perspective durable. La commune de Livron va-t-elle donner l'impulsion pour aller vers une protection des coteaux du Brézème ? Si oui, comment, dans quel délai et avec quel objectif ?

Suite à la réalisation de travaux d'enrochement / murs de soutènement sans autorisation, la municipalité est intervenue auprès du propriétaire en vue d'une régularisation de sa situation. Le terrain est situé dans le périmètre SPR, à ce titre, l'ABF est tenu d'émettre un avis conforme.

Un dossier de « Déclaration préalable » a ainsi été déposé le 9/6/23.

En l'état, le programme de travaux n'est pas validé par l'ABF. En effet, les enrochements de type cyclopéen sont proscrits dans la mesure où ils ne permettent pas une bonne intégration dans l'environnement. Le dossier a ainsi fait l'objet d'un arrêté de refus en date du 11/9/23.

Depuis la réunion, le dossier a évolué, le pôle risques de la DDT qui a été consulté sur le risque d'éboulement, a émis un avis favorable aux travaux d'enrochement. L'ABF a émis des préconisations pour un travail de parement de ces enrochements afin de naturaliser ceux-ci pour une intégration dans l'environnement.

M. le Maire, M. CHAVE et le responsable du service urbanisme ont reçu le 6/11/23 le propriétaire / porteur de projet qui s'est engagé à réaliser des actions correctrices en concertation avec l'ABF.

Il a par ailleurs annoncé ne pas vouloir planter de la vigne en appellation IGP côtes du Rhône sur ses parcelles mais seulement une plantation de 0.5 ha au plus en appellation Brézème sur le bas du domaine en bordure de la RD 93 A à l'est des bâtiments qu'il souhaite rénover pour son exploitation (administratif, vestiaires, locaux de stockage de matériels et produits).

## Autres questions

### Cimetières

Le nettoyage des tombes incombe à chaque propriétaire de concession, celui des allées à la mairie. Un travail de recensement des concessions à terme échu a été initié pour proposer celles-ci à l'acquisition par de nouvelles personnes.

### Toilettes publiques du Planas

J.L. Perchet signale que le toit de ces toilettes conserve l'eau de pluie, ce qui attire de nombreux moustiques. La demande de travaux pour ce problème sera donnée au ST pour intervention.

Une page Facebook « Du Haut de Livron » a été créé par Jean-Louis, voici le lien pour y accéder :

<https://www.facebook.com/groups/1017805729363651>

Sujet prévu à débattre lors de la prochaine réunion :

- Localisation d'emplacements d'arceaux à vélo

La séance est levée à 21 heures.

**Prochaine réunion le jeudi 15 février 2024 à 18h30, salle Jean Despert,  
Merci de votre participation !**

*Pensez si vous le souhaitez au moment de convivialité à l'issue de la réunion, la mairie fournit les boissons non alcoolisées, les participants peuvent amener quelque chose à grignoter et quelques apéritifs ....*